

**PROCES VERBAL de la SÉANCE du CONSEIL MUNICIPAL  
de la COMMUNE de BELMONT-TRAMONET  
RÉUNION ORDINAIRE du JEUDI 18 JUIN 2015 à 20 HEURES**

Date de convocation : 10 juin 2015

Date d'affichage : 6 juillet 2015

L'an deux mille quinze le dix-huit juin à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Nicolas VERGUET.

Etaient présents :

MM. Nicolas VERGUET, Philippe PIONCHON, Pascal MARTIN, Pascal PERROT-MINNOT, Sébastien GROS, Cédric PERONNIER, Christophe REY

Mmes. Danièle VALLIN, Evelyne GUILLOT, Chantal GIRIN, Maria GRAMELLE et Christine ELYSEE

Absents excusés : Mme. Marie-Christine BOURBON, Messieurs David ROYER et Laurent BARBE

Madame Danièle VALLIN a été désignée secrétaire de séance.

*Nombre de conseillers présents : 12*

*Nombre de conseillers absents : 3*

*Nombre de pouvoirs : 0*

*Nombre de voix pour les votes : 12*

.....

#### 1) – LECTURE DU PRECEDENT COMPTE-RENDU

La séance est ouverte, le quorum étant atteint. Lecture a été faite du compte-rendu de la précédente séance du 2 avril 2015 et approuvé à l'unanimité.

#### 2) - ORDRE DU JOUR

- Organisation de la cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde,
- Eglise communale / travaux supplémentaires :
  - Désamiantage ancienne chaufferie
  - Consultation des entreprises pour complément Lot 01- échafaudage
- Versement de l'indemnité pour frais de procédure et à titre des dommages et intérêts / affaire clôture terrain communal,
- Décision modificative au budget 2015 (travaux église et frais de contentieux clôture),
- Convention de mise à disposition au 01/07/2015 du service application du droit des sols (urbanisme) de la CCVG aux communes,
- Maîtrise d'œuvre / avenant au marché / bâtiment annexe stockage de sel / projet restructuration d'un bâtiment en hangar communal,
- Proposition de motion de la Fédération des Maires de Savoie / plan d'économie de l'Etat concernant la diminution des concours financiers de l'Etat aux collectivités locales,
- Demande de l'Association Syndicale Libre du Lotissement Pré Armand pour une rétrocession à la commune de la voirie,
- Questions diverses.

---

Le Maire propose l'inscription de deux points supplémentaires à l'ordre du jour :

- Location du logement communal de l'ancienne école de Tramonet
- Indemnité de congés payés fin de contrat à durée déterminée / mission élaboration du PCS

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'inscription de ces 2 points supplémentaires.

### 3) – DELIBERATIONS

#### **N° 23/2015 : église Communale – rénovation intérieure – travaux complémentaires lot n° 01 – échafaudage - et désamiantage de la chaufferie**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les délibérations du 26 février 2015 portant sur les divers marchés de travaux à procédure adaptée pour la rénovation intérieure de l'église communale ainsi que les missions CSPS, diagnostics amiante et plomb avant travaux confiées à l'agence SOCOTEC. Il explique les rapports de l'agence qui, dans le cadre de sa mission Coordination Sécurité Pour la Santé (CSPS), a confirmé le besoin supplémentaire d'un échafaudage fixe pour le chœur et le transept de l'église et la présence d'amiante dans la chaufferie au diagnostic correspondant.

Il donne le résultat de la consultation lancée auprès des entreprises et propose de retenir l'offre de la Société de désamiantage SDBA à La Ravoire (Savoie) pour un montant de 9.700, 00 € HT (neuf mille sept cent euro) et celle de la SARL CIREME Vaulx en Velin (Rhône) pour l'échafaudage fixe pour un montant « tranche ferme » de 11.427, 46 € HT (onze mille quatre cent vingt sept euro et quarante six centimes) et de 518, 00 € HT (cinq cent dix huit euro) pour la tranche conditionnelle pour prolongation par quinzaine de la location.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, valide les offres précitées et autorise Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

#### **N° 24/2015 : versement des indemnités à titre de dommages, intérêts et frais de procédure / décision de la Cour d'Appel / affaire clôture terrain communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le jugement de la Cour d'Appel concernant l'affaire de la clôture du terrain communal sis au chef-lieu statuant sur le droit de passage réservé aux requérants. Il rappelle que la commune a fait le nécessaire sur le terrain en matérialisant le passage et qu'aujourd'hui, pour clore la procédure, il convient de verser les indemnités dues à titre de dommages et intérêts et frais de procédure.

Monsieur le Maire précise le montant total des indemnités qui s'élève à 2.500, 00 € euro et propose le versement direct aux requérants.

Il précise également le besoin d'une décision modificative au budget pour permettre le règlement sur une imputation comptable spécifique.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, approuve le versement des indemnités d'un montant de 2.500, 00 € euro.

#### **N° 25/2015 : décision modificative au budget primitif n° 01 /2015**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'il convient d'affecter de nouveaux crédits à certaines opérations d'équipement et au chapitre 67 de la section de fonctionnement pour le versement des indemnités à titre de dommages et intérêts et frais de procédure.

Il rappelle les travaux supplémentaires concernant la rénovation intérieure de l'église avec le désamiantage de la chaufferie et la pose d'un échafaudage fixe.

Il signale également la fabrication et la pose de panneaux signalétiques dans le cadre de la mise en place du jeu de piste créé par les Conseillers Municipaux Jeunes ainsi que la création d'un système complémentaire d'évacuation des eaux pluviales pour la toiture de la mairie.

Monsieur le Maire propose la décision modificative suivante :

Article comptable / Libellé	Recette	Dépense
2315 – Opération Non Affectée		-35.400, 00 €
2313 – 85 Opération « Eglise - Chapelle »		+30.000, 00 €
2152 – 69 Opération « Voirie- réseaux »		+2.700, 00 €
2313 – 80 Opération « Mairie »		+2.700, 00 €
74121 – Dotation de Solidarité Rurale	+ 2.500, 00 €	
678 – Autres charges exceptionnelles		+2.500, 00 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, après en avoir délibéré, approuve la décision modificative n° 01 au budget 2015 comme proposée ci-dessus.

**N° 26/2015 : Convention de mise à disposition du service Application du Droit des Sols (ADS) de la Communauté de Communes Val Guiers**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la loi n° 2014-336 du 24 mars 2014 qui, à compter du 1er juillet 2015, met fin à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de la commune puisqu'elle appartient à un EPCI comptant une population supérieure à 10 00 habitants.

Il précise également la délibération intercommunale du 24 février 2015 portant création, au sein de la Communauté de Communes Val Guiers, d'un service d'Application du Droit des Sols (ADS) pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme à l'attention des Communes membres de la CC Val Guiers et des Communes membres de la CC Les Vallons du Guiers et ce, dès le 1er juillet 2015.

Il informe qu'il y a lieu de passer une convention avec la Communauté de Communes Val Guiers afin de préciser les modalités de mise à disposition du service d'Application du Droit des Sols (ADS) de la CC Val Guiers pour l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

Il présente le projet de convention avec la Communautés de Communes Val Guiers :

- Chaque Maire demeure seul compétent pour signer les décisions et notifications de délais,
- Les missions du service sont équivalentes à celles effectuées par les services de l'Etat jusqu'à présent,
- L'ensemble des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol sont concernés.
- Le service ADS apportera une assistance dans le cadre de la contestation des DAACT,
- Les dépenses de ce service seront retracées au sein d'un budget annexe qui sera équilibré en dépenses et recettes,
- Chaque Commune s'acquittera d'une participation forfaitaire annuelle calculée en fonction du nombre d'habitant et d'une participation calculée en fonction du nombre et du type de dossier instruit selon des prix unitaires prédéterminés dans la convention,
- Chacune des deux Communautés de Communes adhérentes s'acquittera d'une participation correspondant à la moitié du déficit constaté annuellement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité des membres présents la convention présentée et autorise sa signature par Monsieur le Maire.

**N° 27/2015 : avenant au contrat de Maîtrise d'œuvre / rénovation d'un bâtiment en hangar communal**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 6 novembre 2014 portant sur le contrat de maîtrise d'œuvre confiée à la SICA (Société d'Intérêt Collectif Agricole) d'Habitat Rural des Alpes à Saint-Baldoph (Savoie) pour le projet de transformation d'un bâti en hangar communal.

Il rappelle également la décision de créer une annexe au bâtiment pour le stockage du sel de déneigement et donne le montant estimé des travaux comprenant ces travaux supplémentaires.

Il propose de valider l'avenant au contrat initial qui porte l'estimatif total du projet à 200.000, 00 Euro HT et en conséquence les honoraires à 20.000, 00 Euro HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents :

- de valider la nouvelle proposition d'honoraires de la SICA d'Habitat Rural des Alpes pour la maîtrise d'œuvre du projet de rénovation d'un bâtiment en hangar communal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre portant le montant total de la rémunération à 20.000 Euro HT.

**N° 28/2015 : motion de soutien à l'Association des Maires de Savoie pour une action de communication auprès des pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.**

Monsieur le Maire rappelle le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'Euro lancé par l'Etat sur les années 2015-2017. Les concours financiers de l'Etat aux collectivités locales sont appelés à diminuer de 30% d'ici 2017.

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle.

Il donne lecture de la proposition de motion présentée par la Fédération des Maires de Savoie permettant d'alimenter une action de communication afin d'alerter les pouvoirs publics sur les répercussions que cette baisse des dotations va inévitablement entraîner :

- sur le niveau des services publics locaux au détriment de la cohésion sociale et de la croissance économique,
- sur le niveau de l'investissement qui est un élément majeur d'aménagement du territoire et stabilisateur social.

Les collectivités locales assurent habituellement 70% de l'investissement en France et pour 2014, des études économiques ont estimé à 30% la baisse des commandes auprès des entreprises du BTP, ce qui, dans la durée, pourrait signifier d'ici 2017 la disparition de plusieurs dizaines de milliers d'emplois. La diminution drastique des ressources locales va donc pénaliser à terme tous les habitants du territoire et pourrait fragiliser la reprise économique.

Après avoir ouï la proposition de motion de la Fédération des Maires de Savoie et en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité des présents adopte cette motion qui permettra d'alimenter une action de communication auprès des pouvoirs publics.

#### **N° 29/2015 : Location Logement communal sis Lieudit « Tramonet » 5, route de Joudin.**

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de logement communal de Mademoiselle Flavy PERA.

Il rappelle que ce logement est disponible à la location depuis le 1<sup>er</sup> mai 2015.

Il propose d'accepter la demande de Mademoiselle Flavy PERA et précise que cette location pourrait être effective au 1<sup>er</sup> juillet 2015, moyennant un loyer mensuel payable au 30 de chaque mois de 477,46 € (quatre cent soixante dix sept € et quarante six centimes).

Il indique qu'il sera procédé, au premier janvier de chaque année, à une révision annuelle en fonction des variations de l'indice de référence des loyers publié par l'INSEE. L'indice de référence au 1<sup>er</sup> juillet 2016 sera celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2016 et l'indice de référence de base celui du 1<sup>er</sup> trimestre 2010 pour le loyer de base 2010 qui était de 450,00 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve l'établissement d'un contrat de location avec Mademoiselle Flavy PERA à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2015,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le dit contrat.

#### **N° 30/2015 : indemnité congés payés / emploi non permanent pour accroissement temporaire d'activité / mission d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde (PCS)**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée l'emploi créé pour la mission d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde.

Il rappelle également la période de contrat du 20 avril 2015 et jusqu'au 19 juillet 2015 inclus.

Il explique qu'il convient de verser une indemnité de congés payés au terme du contrat.

Le conseil municipal, après avoir ouï l'exposé et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Décide de verser l'indemnité de congés payés égale au 1/10<sup>ème</sup> de la rémunération totale brute perçue par le salarié pendant la période de référence du 20 avril 2015 au 19 juillet 2015.

#### **4) - DIVERS - ORDRE DU JOUR**

- **Organisation de la cellule de crise du Plan Communal de Sauvegarde**

Intervention de Monsieur Benjamin PERROT-MINNOT mandaté par la commune pour l'élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) et DICRIM (Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs).

Monsieur Benjamin PERROT-MINNOT fait part à l'assemblée de l'avancement des travaux d'élaboration des documents sur les risques naturels et technologiques.

Il propose ce soir d'organiser les cellules de crise et explique leur fonctionnement.

Il précise que deux cellules ont été créées pour la commune dont une spécifique liée au risque d'inondation du camping.

Un document est élaboré pour chaque cellule de crise au sein de laquelle le PCC (Poste Communal de Commandement) est créé en mairie avec son secrétariat, ses directeurs des opérations de secours et actions communales et son responsable terrain. Ensuite, sont créés les groupes d'intervention sur le terrain avec leurs cellules alerte/évacuation, logistique et hébergement.

Monsieur Benjamin PERROT-MINNOT explique le rôle et les missions de chacun.

Le document est complété avec les membres du Conseil Municipal et chacun se porte volontaire pour un rôle à tenir et des missions à réaliser en cas de situation de crise.

- **Demande de l'Association Syndicale Libre du Lotissement Pré Armand pour une rétrocession à la commune de la voirie**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'ASL en date 13/04/2015 portant sur la demande de l'ensemble des colotis pour une intégration de la voie privée du lotissement « Le Pré Armand » dans le domaine public communal.

Il explique les conditions de reprise dans le cadre d'une cession à l'amiable de la voirie avec l'ensemble de ses équipements bordures, éclairage public ainsi que les réseaux et notamment ceux des eaux potables et usées qui seront transférés aux syndicats gestionnaires.

Néanmoins, il précise que l'intégration du réseau assainissement au SIEGA ne sera possible qu'à compter de la desserte du lotissement et de son raccordement au collecteur public qui sera posé dans les prochaines semaines. Il précise également que les colotis devront dans tous les cas (même sans rétrocession de la voirie à la commune) mettre hors service les anciennes fosses individuelles et by-passer leur filtre à sable existant.

Les membres de l'assemblée donnent un accord de principe sur la transaction à l'amiable qui pourra être menée à bien dès que la mise en conformité avec le SIEGA sera réalisée par l'ensemble des colotis.

## 5) - QUESTIONS DIVERSES

- **Projet d'aménagement en sortie d'autoroute pour le covoiturage**

Monsieur le Maire explique le projet d'aménagement du parking actuel à la sortie des cabines de péage et d'une petite aire pour les poids lourds sur le triangle de terrain face à la Communauté de Communes Val Guiers.

Celui-ci pourrait être réalisé à l'automne prochain.

Le coût estimé est de 310.000 € qui serait pris en charge pour 170.000 € par l'AREA et le restant par le Conseil Général et la CCVG.

- **Mise en place du jeu de piste créé par les Conseillers Municipaux Jeunes**

Pascal PERROT-MINNOT explique la mise en place d'une signalétique spécifique au jeu de piste. Il présente le projet de panneaux qui seront implantés aux divers sites Belmontois à découvrir dans le cadre du jeu. Le livret élaboré par les conseillers jeunes sera disponible dans les offices de tourisme et en mairie. La réussite aux divers jeux proposés permettra d'accéder au lieu mystère.

Une commande est passée auprès de la Société Pic Bois qui devrait réaliser ces panneaux d'ici la mi-juillet. L'installation sur sites devrait suivre.

Il est proposé d'inviter les conseillers jeunes à l'issue de la mise en place pour qu'ils puissent découvrir le résultat de leur création en avant-première.

- **Le devenir du Conseil Municipal Jeunes**

Monsieur le Maire demande aux membres de l'assemblée leur avis sur le rétablissement du CMJ suite à la fin de mandat des derniers élus et au départ de l'animatrice. Celle-ci, dans le cadre de son nouveau poste de travail à la CCVG, n'a plus la possibilité d'encadrer les jeunes.

Pascal PERROT-MINNOT rappelle le travail important qu'elle réalisait avec les jeunes pour la mise en œuvre de leurs nombreuses actions (participations aux diverses fêtes du village et cérémonies, animations diverses : carnaval, pâques, communes propres, sans compter la création de nouvelles manifestations parfois en partenariat avec d'autres CMJ...).

Il indique qu'il serait partant pour maintenir un CMJ et demande si d'autres personnes seraient intéressées. Il précise toutefois que sans l'assistance d'un animateur, les actions seraient limitées à quelques présences des conseillers jeunes aux manifestations officielles et qu'il serait difficile de mener à bien d'autres projets.

Il est proposé, dans un premier temps, de s'enquérir auprès des jeunes concernés (CM2, 6<sup>ème</sup> à 4<sup>ème</sup>) de leur intérêt pour la formation d'un nouveau CMJ. Ils pourraient être sollicités dès la rentrée septembre.

- **Commission Urbanisme**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée de l'avancement de la commission sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme.

Une discussion s'engage sur les restrictions importantes en matière de foncier bâti. L'élaboration du PLU est conditionnée par les nouvelles lois environnementales pour la densification du foncier et ALUR pour le logement et notamment le SCOT de l'avant Pays Savoyard qui estime, pour notre commune, une évolution de la population correspondant à la création de 56 logements d'ici une dizaine d'année. Le potentiel foncier bâti à conserver doit correspondre à ces directives. La conséquence pour le document d'urbanisme communal, à réviser et valider obligatoirement avant mars 2017, est le déclassement d'un bon nombre de zones actuellement constructibles. En effet, les restrictions règlementaires se traduisent par :

- la densification des zones déjà urbanisées et donc le comblement des « dents creuses »
- la construction sur des petites surfaces de 500m<sup>2</sup>

Cette première phase « dents creuses » a été étudiée et consomme déjà la moitié du potentiel foncier à maintenir en terrain constructible. La prochaine étape sera de sélectionner les zones d'extension à conserver voire réduire ou supprimer.

- **Assainissement (SIEGA)**

Pascal MARTIN rend compte de l'avancement des travaux de raccordement du réseau eaux usées à la station interdépartementale de Romagnieu. Il précise les installations imminentes sur la route de Domessin.

Il signale également un incident sur le site du Parc Val Guiers où un merlon en terre a écrasé les conduites eaux usées et potables. L'entreprise concernée par cet aménagement fait le nécessaire pour la réparation et prévoit l'enlèvement de ce merlon.

Il explique également les études en cours pour solutionner le déversement qui sera généré par les installations futures (2<sup>ème</sup> phase du projet en cours de réflexion) de l'usine Agrati.

- **SIVU Scolaire de Montbel**

Danièle VALLIN donne l'effectif de la rentrée prochaine. Sur le regroupement des deux écoles, il s'élève à 79 élèves répartis dans les 3 classes (2 Belmont-Tramonet et 1 Verel de Montbel). Elle précise qu'il faudrait un minimum de 82 élèves pour une réouverture de la 3<sup>ème</sup> classe de l'école élémentaire. Les enseignantes sollicitent un bac à sable pour la cour de l'école de Belmont-Tramonet.

- **Syndicat du Collège « La forêt »**

Danièle VALLIN et Evelyne GUILLOT se sont rendus ce jour aux dernières réunions du Syndicat en cours de dissolution. Elles nous font part du projet de réhabilitation de l'ancien gymnase et du dossier de demande de subvention déposé par la commune de Saint-Genix-sur-Guiers. Dans l'attente d'une réalisation, les élèves se rendront au gymnase d'Aoste.